

L'hon. M. Lesage: L'exploitation minière relève du ministère des Mines et des Relevés techniques, sauf en ce qui concerne l'exploitation minière dans le Nord, qui relève du crédit des régions septentrionales. Ce crédit ne porte que sur les ressources hydrauliques.

M. Bryson: Excusez-moi, monsieur le président, mais j'ai parlé des routes desservant les régions d'exploitation minière. Relèvent-elles de ce crédit?

L'hon. M. Lesage: Oui, je suppose qu'elles relèvent de la Division du génie et des ressources hydrauliques.

M. Bryson: Puisqu'il en est ainsi, monsieur le président, et étant donné les nombreuses lettres échangées entre le ministre et le ministère de la Voirie de la Saskatchewan, le ministre pourrait-il formuler une déclaration au sujet de la poursuite des entretiens qui ont lieu depuis un an au sujet de la route reliant Flin-Flon à Denare-Beach?

L'hon. M. Lesage: Le ministre de la Voirie de la Saskatchewan, M. Douglas, m'a rendu visite vers le 26 avril, je pense, et nous avons discuté la question de nouveau, mais je ne puis rien ajouter pour l'instant.

M. MacLean: Monsieur le président, ce crédit a trait à la Division du génie et des ressources hydrauliques; c'est une question qui s'étend à un vaste domaine revêtant une extrême importance pour notre pays. Nous devons protéger ces ressources, car leur abandon pourrait avoir des effets néfastes sur la conservation des sols et des forêts. Des spécialistes en la matière ont signalé que la conservation des ressources hydrauliques n'est pas une question de génie. Il ne s'agit pas d'ériger des barrages quand les inondations se sont produites. Il s'agit plutôt de favoriser l'aménagement du sol de façon que l'humidité pénètre là où elle tombe, ce qui évite le débordement des rivières et des cours d'eau et tous les dégâts qui en résultent. Je veux simplement montrer qu'il existe une relation étroite entre la conservation des eaux, celle du sol et celle de la forêt. Je demanderais au ministre, puisque son ministère porte le nom de ministère du Nord canadien et des Ressources nationales, de prendre l'initiative de coordonner d'une façon générale toutes les mesures de conservation. La conservation n'intéresse pas uniquement son ministère. En général, c'est une question à laquelle sont aussi essentiellement intéressés les ministères de l'Agriculture et des Mines et Relevés techniques. Je serais très heureux de voir constituer une commission de coordination qui serait chargée de ce problème non seulement en ce qui intéresse les ministères fédéraux, mais encore en ce qui touche les

[M. Bryson.]

services des gouvernements provinciaux. Un comité du Conseil privé s'occupe déjà de questions de recherche et je voudrais qu'on formât un comité ayant pour mission de veiller à la préservation et à la conservation de nos ressources naturelles, tout en s'intéressant particulièrement à la conservation du sol et des eaux. Ce comité pourrait compter parmi ses membres les ministres fédéraux dont les services s'occupent de ces questions.

Récemment, une conférence a été tenue ici à Ottawa au cours de laquelle il a été question de conservation et d'utilisation du sol et des ressources hydrauliques. On a recommandé la constitution d'un organisme national qui serait chargé de veiller à l'exécution d'un programme de ce genre. Je voudrais que le ministre nous fasse connaître son avis sur ce sujet et nous indique quelles mesures nous pouvons espérer en vue de l'établissement d'une collaboration étroite entre les divers services de gouvernement aux trois niveaux, c'est-à-dire aux niveaux fédéral, provincial et municipal, qui, dans l'avenir, s'occuperont de ce problème difficile et complexe.

L'hon. M. Lesage: J'ai l'impression que c'est de ce gouvernement-ci que sont venues les initiatives du point de vue de la conservation. Deux exemples me viennent à l'esprit. Il y a quelques années, la Chambre adoptait la loi sur les forêts du Canada, en vertu de laquelle le gouvernement donnait incontestablement l'exemple de la conservation forestière. A sa dernière session la Chambre adoptait la loi canadienne sur l'aide à la conservation des eaux, nouvel exemple d'initiative. Aux termes de cette loi nous nous sommes engagés à verser les 37½ p. 100 de tous les frais des entreprises importantes de conservation, à condition que la province elle-même verse 37½ p. 100, les intéressés, sur place, versant le solde de 25 p. 100. L'honorable député a parlé de la collaboration avec les autorités provinciales. Il me permettra, dans ces conditions, de lui dire que depuis l'adoption de cette loi des négociations ont été entreprises avec les autorités de diverses provinces. Celles-ci ont proposé divers projets qui font en ce moment l'objet d'études et de discussions. Il y a collaboration assez étroite avec les provinces qu'intéresse la conservation des eaux. Si on en juge d'après l'importance des sommes dépensées au titre de la loi sur les forêts du Canada, les provinces ont manifesté un grand intérêt à la conservation de la forêt, à l'instar d'ailleurs du gouvernement fédéral.

M. Hodgson: Pendant que nous en sommes à ce poste relatif à l'administration, et puisqu'il s'agit de collaboration avec les provin-